

"Le Collectif Handicap 30 devient"

Relais Loisirs Handicap 30



"Pour que tous les enfants vivent et jouent ensemble"



"Pour que tous les enfants vivent et jouent ensemble dans les structures de loisirs éducatives non spécialisées du Gard"

Qui dois-je contacter?

Relais Loisirs Handicap 30
76, impasse des Acacias - 30900 NIMES
tél. 04.66.26.54.89

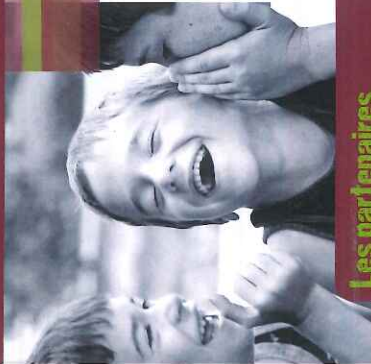
- **Direction : Thierry LOPEZ**
tél. 06.09.30.48.19
Mail : direction@relais-loisirs-handicap30.org
- **Animation : Nolwenn ROY**
tél. 06.24.97.84.62
Mail : animation@relais-loisirs-handicap30.org

www.relais-loisirs-handicap30.org

PLAN D'ACCES : ligne de bus F - arrêt Maréchal Juin



Relais Loisirs Handicap 30



Les partenaires du Relais Loisirs Handicap

Des institutions publiques, des fédérations et associations organisatrices de centres de loisirs, des associations spécialisées dans le champ du handicap, des organismes de protection sociale qui, depuis 2002, oeuvrent à la dynamique du réseau :



Avec le soutien de





Relais Loisirs Handicap 30



Le **Relais Loisirs Handicap 30** a vocation à réunir les professionnels gardois du handicap et de l'enfance dans le but de permettre aux familles l'accueil et l'intégration de leurs enfants au sein d'une structure de loisirs non spécialisée.

Autour d'une charte qui engage chacun de ses partenaires, un travail en réseau permet de mutualiser les compétences de chacun : professionnels du handicap, familles et professionnels de l'animation, plaçant chacun à son niveau de responsabilité.

Installer un processus d'intégration, c'est aller l'un vers l'autre, c'est faire l'effort de se reconnaître mutuellement.

L'enfant ainsi placé au cœur d'un projet personnalisé, se construit en fonction de ses capacités et de ses centres d'intérêts.

Chaque année, dans le département du Gard, ce sont :

- + de **135 enfants accueillis**
- + de **70 structures d'Accueil de loisirs sans hébergement** partenaires
- Un réseau de **300 animateurs et directeurs** d'ALSH

• Un réseau ressource composé de professionnels de l'éducation spécialisée qui interviennent en termes d'expertise et d'accompagnement des équipes.

La réalisation de l'accueil est la conclusion d'un processus d'accompagnement individualisé.

L'accueil des enfants en situation de handicap, dans ce type de structures non spécialisées, peut nécessiter des adaptations.

Le rôle du **Relais loisirs Handicap 30**, c'est :

ACCOMPAGNER les familles dans l'élaboration de leur projet en définissant leurs besoins et leurs attentes

FAVORISER un partenariat de coéducation entre les ALSH, les familles et les structures d'éducation spécialisée

CONSTRUIRE un projet d'accueil personnalisé pour chaque enfant en considérant ses capacités et ses besoins. (centres d'intérêts, limites, adaptations nécessaires, modulation des heures et de la fréquence d'accueil...)

ORGANISER à partir de l'intérêt de l'enfant les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'un accueil personnalisé

ASSURER aux équipes d'animation des temps de sensibilisation ou de formation, pour faciliter l'intégration de l'enfant

SOUTENIR une réflexion collective autour du projet éducatif de la structure avec tous les organisateurs

APPORTER un soutien aux équipes d'animation (conseils, mailles pédagogiques, outils ressources...)

Qu'est-ce qu'un Accueil Collectif de Mineurs ?

Autrefois appelé centre aéré ou centre de loisirs, c'est à la fois :

- Un lieu de rencontre, d'échange, de partage, de socialisation et de convivialité.
- Un espace de loisirs éducatifs pour tous les enfants et les jeunes d'un territoire proposant jeux, découvertes et expérimentations en favorisant le VIVRE ENSEMBLE.

Mon enfant dans un accueil collectif éducatif de loisirs, est-ce possible ?

oui !

Qui va s'occuper de mon enfant ?

Votre enfant sera encadré par des animateurs professionnels et occasionnels. Les équipes des structures de loisirs volontaires ne sont pas spécialistes du handicap, mais sont sensibilisées au préalable et accompagnées par des personnes compétentes : éducateurs spécialisés, pédopsychiatres, médecins, assistantes sociales, psychomotriciens...

Comment l'accueil sera-t-il préparé ?

Chaque inscription fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, la structure d'accueil de loisirs, un professionnel du Relais Loisirs Handicap 30 et si besoin un professionnel de l'éducation spécialisée. C'est le préalable indispensable qui permettra de déterminer les modalités de l'accueil (exemple : repérage des lieux par l'enfant et la famille, immersion progressive de l'enfant dans le groupe, aménagement des temps d'accueil...).

Quand mon enfant sera-t-il accueilli ?

La préparation doit permettre d'apprécier les besoins et les possibilités de l'enfant et de préciser les conditions d'accueil. Ensemble, nous déterminerons, à ce moment-là, la durée, la période, la fréquence...

À partir de quel âge mon enfant peut-il être accueilli ?

De façon générale, les structures d'accueil collectif à caractère éducatif peuvent accueillir les enfants de 4 ans à 17 ans.

L'accueil de mon enfant fera-t-il l'objet d'une tarification particulière ?

Non. Le même tarif sera appliqué pour tous les enfants.

Le type de handicap de mon enfant peut-il être un frein à son accueil ?

En principe non, cependant suivant le type de son handicap, une réponse personnalisée vous sera proposée.